

Conseil des ministres

La Diaspora autorisée à prendre part au scrutin de 2006

Au début de la séance, le chef de l'Etat a fait observer une minute de silence à la mémoire des feus :

- Madame Stella Obasanjo, première Dame du Nigeria, épouse du Président de la République Fédérale du Nigeria, décédée le 23 octobre 2005 ;

- victimes du crash du Boeing 737 de la Compagnie Bellview intervenu en République Fédérale du Nigeria, le 22 octobre 2005 ;

- Yarou Dafia, ancien directeur national des activités de Jeunesse, décédé le 09 octobre 2005 ;

- veuve Faustine Codjia, née Akakpo Houndésahoué, belle-mère de Monsieur Marius Z. Hounkpatin, directeur de cabinet du ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, décédée le 05 octobre 2005 ;

- Chitou Adéchoubou, père de Monsieur Bouriaminou Adéchoubou, premier conseiller à l'ambassade du Bénin à Riyadh, en Arabie Saoudite, décédé le 25 octobre 2005 ;

- Anne Tagnon, mère de Monsieur Robert Tagnon, ancien ministre du Plan, décédée le 02 octobre 2005 ;

- veuve Lary Véronique Migan née Michozounou, mère de Monsieur Jacques Migan, conseiller technique juridique du président de la République, décédée le 22 octobre 2005 ;

Au cours de la séance, le conseil des ministres a adopté un projet de décret portant classement de la zone à vocation touristique exclusive la Route des pêches.

Le conseil des ministres a également examiné et approuvé plusieurs dossiers, notamment :

- un compte rendu du président de la République

relatif à l'organisation à Porto-Novo, le 26 août 2005, de la session annuelle du Conseil national des Archives ;

- une communication du ministre des Finances et de l'Economie relative au plan d'installation de mise en exploitation de scanners au Port autonome de Cotonou, à l'Aéroport et aux Postes frontaliers de Hillacondji et de Kraké.

Le conseil des ministres a autorisé au cours de cette réunion :

- la participation d'une délégation de notre pays à la 5ème session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine sur la réforme des Nations Unies, prévue à Addis-Abéba, le 31 octobre 2005 ;

- la participation d'une délégation du Bénin à la 129e session du Conseil et à la 33e session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, prévues à Rome, du 19 au 26 novembre 2005 ;

- la participation d'une délégation de notre pays aux Vème Jeux de la Francophonie, qui se dérouleront à Niamey, du 07 au 17 décembre 2005 ;

- la participation des Béninois de l'extérieur au scrutin présidentiel de 2006.

Enfin, Monsieur Amos Yaou Bouté, précédemment directeur adjoint de Cabinet du ministre des Finances et de l'Economie est remis à la disposition de la présidence de la République.

Cotonou, le 26 octobre 2005

Le secrétaire général du Gouvernement

Ambroise LALEYE-

Activités de la Cena 2005

Les coordonnateurs départementaux enfin désignés

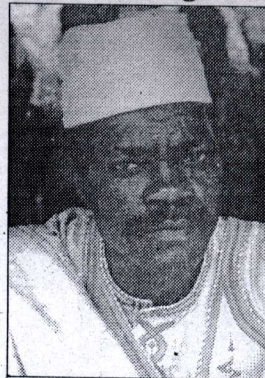
Les membres de la Commission électorale nationale autonome (Cena) se sont retrouvés hier en plénière au siège de l'institution. Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour dont celui relatif à la désignation des coordonnateurs départementaux.

Les membres de la Cena qui auront à coordonner les activités électorales au niveau de chaque département du pays sont connus depuis hier. Leur liste a été rendue publique par le chargé à la communication et aux affaires extérieures, Emile Touré Méré. Le second point abordé concerne le calendrier électoral. Mais à ce niveau, il a promis donner les détails ce jour dans la matinée.

La liste des Coordonnateurs par département

Alibori/Borgou

1-Comlan William
2-Dokoto Sabi Yérima
3-Tampégou Dieudonné



Dassigli Barnabé

Atacora/Donga

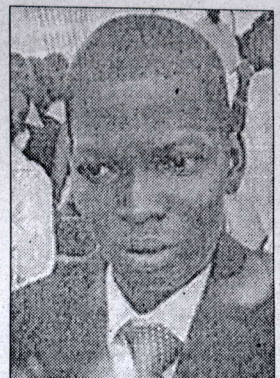
1-Aballo Bré Inocent
2-Batamoussi Michel
3-Alidou Moumouni

Atlantique/Littoral

1-Dassigli Barnabé
2-Allaho Bouraïma
3-Bello Razack

Mono/Couffo

1-Agon Mathias
2-Gilles Ahokpessi



Bello Razack

3-(Le remplaçant de Ogoubiyi qui n'a pas encore prêté serment)

Zou/Collines

1-Gilles Houngrinou
2-Tchessi Edmond
3-Héhomé Yves Hervé

Ouémé/Plateau

1-Zanfongnon Félix
2-Tognibo Idelphonse
3-Latoundji Yacoubou

Jean SINA

Evaluation de la présidentielle 2006

Les acteurs de la société civile créent un consortium

Le « Chant d'oiseau » de Cotonou a servi de cadre, hier mercredi, à l'installation officielle d'un consortium des animateurs de la société civile pour les élections transparentes (cascet). C'était en présence des membres de la société civile et des responsables du Centre Afrika Obota.

L'objectif de la mise sur pied du consortium est de s'impliquer dans l'évaluation de tout le processus électoral depuis la pré-campagne jusqu'à la proclamation définitive des résultats. Pour y parvenir, 36 membres ont été choisis pour

représenter la société civile dans le déroulement du processus électoral. Pour M. Yédji Hypolithe, l'élection de mars 2006 est capitale pour le Bénin car les deux personnalités qui ont marqué la vie politique béninoise depuis la conférence des forces vives ne sauront plus au rendez-vous. Le rôle du consortium est essentiellement de suivre et d'évaluer tout le processus électoral, d'en détecter les faiblesses, de relever les forces dans le fonctionnement des institutions de gestion des élections, de mettre à la disposition du public tout manquement au code électoral observé pendant le scrutin à

travers les médias et les rapports circonstanciés adressés aux autorités concernées.

Lors de l'installation du consortium, M. Yédji Hypolithe a exhorté les membres à refuser toute instrumentalisation par qui ce soit, à choisir une éthique et la respecter, et à travailler dans la plus grande transparence. Le chemin est ainsi balisé pour que la société civile œuvre aux côtés des autres institutions officielles de gestion des élections, à l'organisation d'une élection transparente, libre et pacifique.

Achille BODHEX

Cherté de la vie

Les organisations de la société civile montent au créneau

Les organisations de la société civile, toutes tendances confondues, ont marché hier sur le ministère de la planification et du développement. Occasion pour la ligue des consommateurs du Bénin de dénoncer la cherté de la vie.

Partis de l'étoile rouge de Cotonou destination ministère chargé de la planification et du développement, les travailleurs de divers ordres syndicaux chantaient des chansons hostiles au gouvernement. Dans leur motion de

revendication, ils ont dit leur ras-le-bol face à la situation difficile actuelle. Tout coûte cher au Bénin, le pouvoir d'achat des Béninois s'amenuise, la vie devient difficile au Bénin, reconnaît M. Gaston Azoua de la Cstb. Ils ont exigé du gouvernement une amélioration rapide des conditions de vie et de travail.

Au ministère de la planification et du développement, les travailleurs ne digèrent pas l'absence du ministre Zul Kif Salami.

Pour M. Martin Assogba, président de Alcrer, c'est une fuite de responsabilité du

ministre qui ne veut pas reconnaître la vérité. De sources proches du cabinet le ministre serait parti au conseil des ministres au palais de la présidence.

Assumant l'intérim, le Directeur de cabinet, M. Grégoire Laourou a dit que le gouvernement se bat pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs. Il a promis transmettre leurs doléances au ministre d'Etat. Cette marche est la nième du genre pour lutter contre la cherté de la vie sans que rien ne se fasse.

A.B.

Commentaire

Réveil tardif

Baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et des travailleurs, faible revenu des entrepreneurs, mauvais rendement des entreprises et cherté de la vie. Tous ces maux qui accablent les citoyens, persistent et rendent la vie difficile au Bénin. Cette réalité, le Bénin la vit par moment et depuis longtemps et l'on déplore aujourd'hui que ces difficultés s'accroissent alors qu'aucune solution concrète n'ait été trouvée pour soulager les populations qui en souffrent. Il est vrai que les responsabilités sont partagées. Les autorités béninoises n'ont pas su réagir à temps pour chercher à régler l'essentiel en attendant de faire mieux. Les consommateurs et les populations, pour leur part, ont commis la faute de ne pas vite se mobiliser pour réclamer leurs droits. « Gouverner, c'est prévoir », dit-on et le gouvernement doit pouvoir se battre pour soulager quelque peu les consommateurs, tous ceux qui sont malades. A l'étape actuelle, la situation semble irrémédiable avec un pouvoir qui s'en va achever son mandat et qui ne pourra plus proposer ou arranger grand-chose. Il faut maintenant le concours de tous pour espérer trouver le bout du tunnel.

Éloge R. GANDAHO